

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-477 DU 15 OCTOBRE 1998

portant approbation des statuts de
l'Institut géographique national (IGN).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social , culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-194 du 24 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme ;
- Vu** le décret n°85-196 du 24 mai 1985 portant approbation des statuts de l'Institut national de cartographie (INC) ;
- Sur** rapport du ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme ;

.../...

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 18 mars 1998 ;

D E C R E T E :

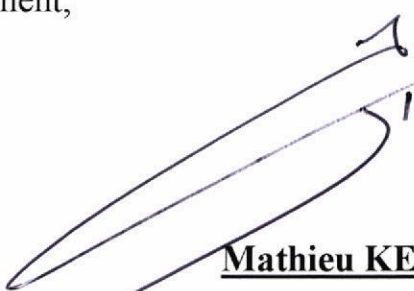
Article 1er. - sont approuvés les statuts de l'Institut géographique national (IGN) tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2. - Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 85-196 du 24 mai 1985.

Article 3. - Le ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme, le ministre des Finances et le ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Octobre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



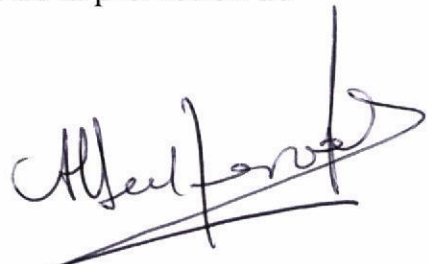
Mathieu KEREKOU

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE

Le ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de
l'emploi



Albert TEVOEDJRE

.../...

Le ministre de l'Environnement, de
l'habitat et de l'urbanisme,



Sylvain Adékpédjou AKINDES.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF4 MPREPE 4
MEHU 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
ENA-FASJEP 3 JO 1.